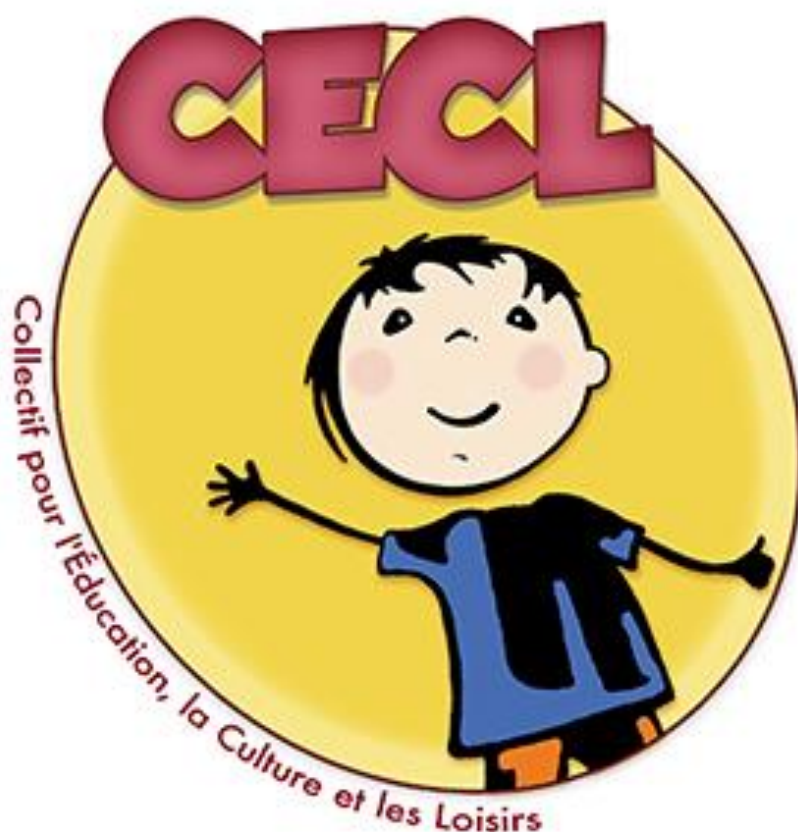


# CENTRE DE LOISIRS DE VIRE



**Collectif pour l'éducation, la culture et les loisirs**

2bis rue René Boudier 71260 Viré

03 85 33 93 16 – [accueil@assocecl.fr](mailto:accueil@assocecl.fr)

Directrice : Morgane PINET

Projet pédagogique – Juillet 2024

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION (p.1)

## I – L'ASSOCIATION COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS. (p.3)

1 – FONDEMENTS ET VALEURS

2 – PRINCIPES D'ACTION

## II – LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS D' ACTIONS (p.4)

1 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D' APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

2 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

3 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

4 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE PARTAGE AVEC LES PARENTS

## III– LE FONCTIONNEMENT GENERAL (p.7)

1– TERRITOIRE D'IMPLANTATION

2– PUBLIC ACCUEILLI

3 – TARIFICATION

4 – LES LOCAUX

5 – L'ACCESSIBILITE

## **IV – L'ÉQUIPE DU C.E.C.L (p.11)**

- 1 – LES BENEVOLES
- 2 – LES SALARIES
- 3 – L'ORGANIGRAMME
- 4 – ROLES ET MISSIONS

## **IV – UNE JOURNEE AU C.E.C.L (p.13)**

- 1 – LES HORAIRES D'OUVERTURE
- 2 – LA REPARTITION DES GROUPES
- 3 – LA JOURNEE TYPE
- 4 – ROLES ET MISSIONS

## **V – MODALITES D'EVALUATION (p.19)**

- 1 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE
- 2 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES
- 3 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- 4 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE PARTAGE AVEC LES PARENTS

## INTRODUCTION

Le projet pédagogique est un document qui permet d'expliquer concrètement le fonctionnement du centre de loisirs en partant des objectifs du projet associatif. Ce document est transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration, aux salariés, aux familles, aux partenaires sociaux (CAF, MSA), à la SDJES.

Il est également mis à disposition sur le site internet du centre de loisirs ([www.assocecl.fr](http://www.assocecl.fr)).

## I – L'ASSOCIATION COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS.

### 1 – FONDEMENTS ET VALEURS

L'association C.E.C.L est une association loi 1901 qui existe depuis 1980. Depuis maintenant une quarantaine d'années, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs organise des loisirs éducatifs au travers du Centre de loisirs, des mini-camps, des clubs ou encore d'activités ponctuelles.

Le CECL partage les valeurs des Francas, auquel il est adhérent historique. Ce projet repose alors sur trois constatations :

- L'enfant est un être humain, unique, social et indivisible ; l'enfance et l'adolescence sont les moments privilégiés de la construction de la personnalité.
- L'éducation intervient comme facteur déterminant dans ce processus. Même si les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, des associations comme la nôtre ont un rôle à jouer.
- L'être humain est porteur de valeurs fondamentales : justice, liberté, respect mutuel, égalité des droits et devoirs, solidarité, responsabilité, autonomie, laïcité.

Ces constats ont permis à l'association de se fixer des objectifs :

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : affectif, développement physiologique, psychomoteur, intellectuel.
- Favoriser l'accès de la personne à l'autonomie, autrement dit la capacité de la personne à déterminer et à mettre en œuvre par elle-même ses actes et ses comportements en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

## 2 – PRINCIPES D'ACTION

Les objectifs portés par le CECL se déclinent en quatre principes d'action :

- ✓ Faire du centre de loisirs un espace d'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Faire du centre de loisirs un espace de rencontres et d'échanges.
- ✓ Faire du centre de loisirs un espace respectueux de l'environnement.
- ✓ Faire de l'association un espace partagé avec les parents.

## II – LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS D' ACTIONS

Les principes d'action établis par l'association se déclinent en objectifs pédagogiques avec des moyens concrets pour leurs mises en œuvre. Pour que le fonctionnement puisse être assimilé entièrement par l'équipe, il est travaillé en équipe (direction et animation) lors de réunions de préparation suite au bilan de l'année précédente. Cela permet d'avoir un axe de travail sur l'année suivante, en effet le projet pédagogique est valable pour un an.

Cette durée est choisie pour laisser aux enfants, aux familles, à l'association et aux salariés de tester les nouveaux axes de travail ou de réajuster les anciens objectifs.

### 1 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D' APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE

Promouvoir l'expression de l'enfant :

- Être une équipe de direction et d'animation toujours à l'écoute des besoins et des souhaits des enfants.
- Permettre aux enfants de faire des choix en les associant à la vie du centre : choix des activités, choix de l'heure de leur repas, élaboration d'une charte de vie, ...
- Proposer des temps de débats, d'échanges sur des sujets de l'actualité
- Prévoir un espace où la parole des enfants est mise en avant : coin d'expression (mur à expression, boîtes à idées, table de dessins d'humeur ...)
- Mettre en valeur les productions des enfants : journal de la semaine, articles sur le site internet, expositions de photos ...

Prendre le temps d'être en temps libre :

- Respecter les rythmes de vie des enfants qui sont en vacances.
- Permettre aux enfants de se retrouver entre eux et de jouer.

- Proposer des programmes d'activités légers et modifiables.
- Les horaires sont souples : l'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de chaque enfant tout en conservant un dynamisme et une vie de centre de loisirs.

#### Faire en sorte que les enfants se sentent en vacances :

- Les enfants doivent être dépaysés (décoration, aménagement, activités, rythme ...).
- Les lieux d'activités extérieurs sont à privilégier.
- Le jeu et la détente sont la priorité.

#### Prévoir des espaces et des temps pour le jeu libre :

- Aménager des lieux dédiés à une « activité » et laisser les enfants se déplacer en autonomie.
- Parvenir à accompagner les enfants non engagés dans une activité (décrocheurs ou fatigués).
- Permettre de délocaliser les activités en fonction des événements extérieurs : coin lecture mobile, mallette de dessin, ...

## 2 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

#### En faisant vivre le respect :

- Veiller au respect de l'Autre et de ses différences.
- Veiller au respect de son environnement : locaux, matériel et environnement naturel.
- Veiller au respect du travail de l'autre et des règles de vie collective.

#### En ouvrant le centre sur son environnement :

- Organiser des rencontres avec des enfants et/ou personnes issus d'autres structures (Crèche, accueil de jeunes, EPHAD...)
- Permettre la rencontre avec des acteurs de la vie locale (élus, commerçants, artisans...)
- Sortir les enfants du centre en favorisant des lieux proches du centre.
- Favoriser les rencontres avec des personnes issues de cultures et/ou d'histoires différentes.

#### En entretenant des relations de qualité :

- Entre les enfants (respect, écoute, et recours à l'animateur comme médiateur si besoin).
- Entre les enfants et l'équipe d'animation (des animateurs toujours disponibles).
- Entre les parents et l'équipe d'animation (grâce à la communication, grâce à un accueil chaleureux et au respect du rôle de chacun pour une éducation partagée).

- Au sein de l'équipe d'animation (respect du travail de chacun, entraide, bienveillance, convivialité).
- Entre les animateurs et la direction (collaboration et adhésion conjointe au projet pédagogique).

### 3 – INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éducation au développement durable ne se résume pas à des activités ponctuelles mais à une réelle démarche réfléchie au préalable au sein de l'association et de l'équipe d'animation. Ce sont les petits gestes de tous les jours qui font les grandes avancées de demain.

#### En prêtant une attention particulière à l'empreinte écologique des activités et des différents temps du centre de loisirs :

- Utiliser des matières recyclées, récupérées.
- Favoriser l'achat de produits en grand format pour limiter les déchets d'emballage.
- Favoriser les commerces de proximité (produits locaux...)
- Éviter d'utiliser des vaisselles jetables même lors des sorties.
- Avoir une attitude écoresponsable au quotidien sur le centre ou en sortie : tri des déchets, éteindre les lumières, ramasser les déchets...

#### En mettant en place avec les enfants une charte pour l'environnement au sein de la structure en partenariat avec le groupe scolaire René Boudier.

#### En sensibilisant les enfants au gaspillage alimentaire et d'eau :

- Tenir un tableau affiché des pesées des restes alimentaires, ainsi que sur la quantité d'eau restante, et voir l'évolution.
- Être vigilant aux quantités servies : il vaut mieux se resservir plutôt que de jeter car l'assiette est trop copieuse.
- Inciter les enfants à goûter de tout mais en toute petite quantité (Par exemple, lorsqu'un enfant goûte les haricots, on ne lui sert pas une cuillère à soupe mais bien un seul haricot).
- Afficher le circuit des différents déchets : poules, lombricomposteur, tri, ordures ménagères...
- Laisser le temps aux enfants de manger à leur rythme, et donc permettre aux enfants qui mangent plus lentement de terminer leur assiette.

#### 4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGE AVEC LES RESPONSABLES LEGAUX

En mettant en place des « petits moments » de convivialité avec les parents :

- Instaurer des temps conviviaux avec valorisation des journées des enfants, animations partagées parents-enfants, présentation en fin de semaine des projets d'enfants.
- Ouvrir des journées accessibles aux parents (sorties, grands jeux, ...)

En communiquant sur la vie du centre :

- Tenir à jour le « Quoi de neuf ? » et l'affichage dans le centre.
- Tenir à jour le site internet : programmes, retours des activités, autres informations...

En proposant régulièrement des ateliers parents/enfants.

### **III– LE FONCTIONNEMENT GENERAL**

#### 1– TERRITOIRE D'IMPLANTATION

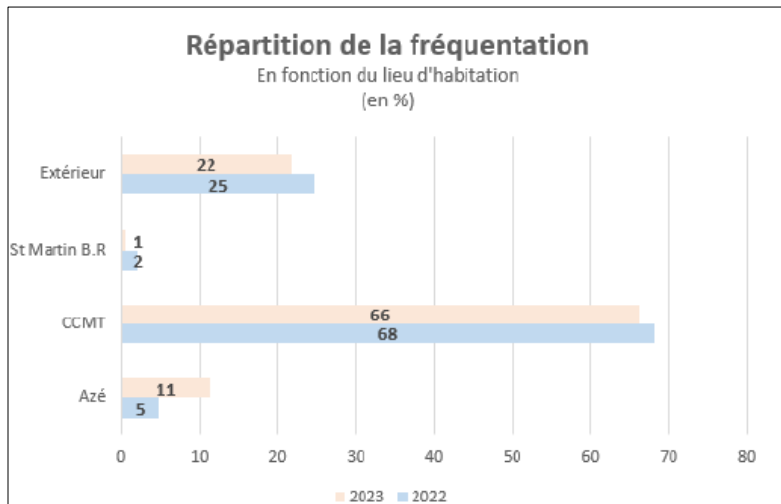
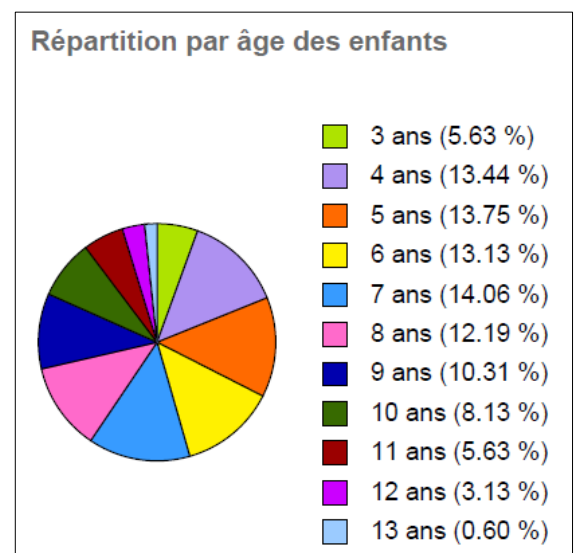
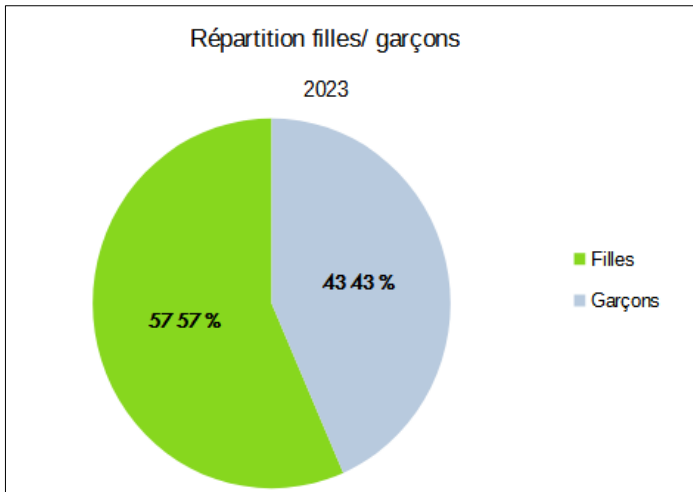
Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est implanté à Viré. Cette commune fait partie de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois (CCMT). Elle est limitrophe avec la Communauté de communes Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et également des communes de l'Ain (01).

#### 2– PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants accueillis au centre de loisirs de Viré sont âgés de 3 à 11 ans (ou 2,5 ans si l'enfant est scolarisé).

Sur l'année précédente (2023), le C.E.C.L a accueilli 292 enfants différents.





### 3 – TARIFICATION

Les tarifs actuels dépendent du quotient familial des usagers. Le CECL est conventionné auprès de la MSA et de la CAF.

Un surcoût de 3 € par enfant par jour est facturé aux familles habitant hors de la CCMT.



## Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs

### TARIFS 2023 - 2024

Moins de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)
Journée complète	8,40 €	12,00 €	16,80 €	21,00 €	25,00 €
1/2 journée avec repas	6,60 €	9,43 €	13,20 €	16,50 €	19,64 €
1/2 journée sans repas	3,60 €	5,14 €	7,20 €	9,00 €	10,71 €
Forfait semaine	38,64 €	55,20 €	77,28 €	96,60 €	115,00 €

Plus de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T 2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)
Journée complète	7,00 €	10,00 €	14,00 €	17,50 €	21,00 €
1/2 journée avec repas	5,50 €	7,86 €	11,00 €	13,75 €	16,50 €
1/2 journée sans repas	3,00 €	4,29 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €
Forfait semaine	32,20 €	46,00 €	64,40 €	80,50 €	96,60 €

- Une adhésion 10€ est demandée de faite en année scolaire (de septembre à août).
- Lors de l'inscription simultanée d'une fratrie, le prix est diminué de 10 % pour le deuxième enfant et de 20 % à du partir du troisième.
- Pour les ressortissants des communes ne faisant pas partis de la communauté de communes « Mâconnais-Tournugeois » ou ne finançant pas le CECL par une subvention se verront appliquer un supplément de 3€.

COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS  
Centre de Loisirs de Viré - 2 Rue René Boudier - 71 260 VIRE - 03 85 33 93 16 - accueil@assoccecl.fr  
www.assoccecl.fr

#### 4 – RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources financières du C.E.C.L s'articulent en trois axes :

- **les différentes subventions** : le principal financeur du C.E.C.L est la communauté de communes du mâconnais tournugeois, à cela s'ajoute le Conseil départemental, l'État et quelques communes.
- **les produits dus à la facturation des familles** : suite au conventionnement avec la CAF et la MSA, une grille tarifaire est appliquée en fonction des quotients familiaux des usagers. A cela s'ajoute également, un pourcentage de réduction lors d'inscriptions de fratries et également un forfait semaine.
- **les adhésions à l'association** : L'ensemble des familles est de fait adhérent au CECL, cependant des personnes extérieures peuvent également adhérer.

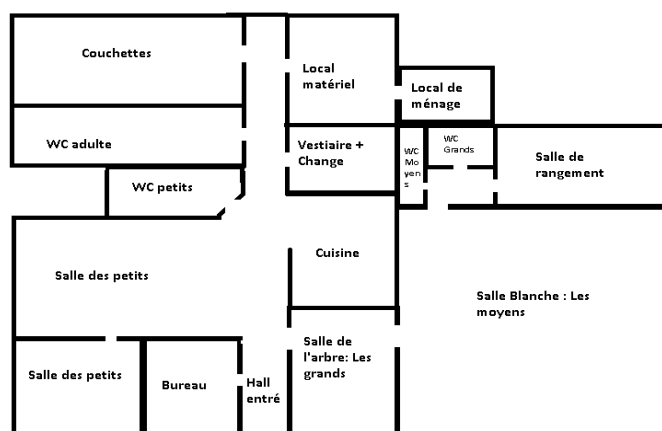
## 4 – LES LOCAUX ET LE MATERIEL

### Les locaux

Les locaux du C.E.C.L sont mis à disposition par la Mairie de Viré. Ils sont partagés par trois structures : la garderie périscolaire municipale, le relais petite enfance et le centre de loisirs.

Cette année les locaux sont repensés de manière à avoir une pièce – une utilité.

Ci-dessous le plan des locaux :



De plus, le C.E.C.L a accès à la cour d'école et la salle d'évolution située dans les locaux de l'école et sur la période estivale l'école met à disposition deux salles de classes. Les repas se font dans les locaux de la cantine scolaire.

Le C.E.C.L est accolé au stade de foot, ce qui permet aux équipes d'animation de proposer des activités sportives sur le terrain.

### Le matériel

Le C.E.C.L possède une régie de matériel permettant de proposer des activités aussi bien manuelles que sportives pour les différentes tranches d'âge. Le centre de loisirs a également du matériel spécifique qui permet de proposer des activités autour de la radio, de la télévision et du cirque.

## 5 – L'ACCESSIBILITE

### Le transport

L'accès au centre de loisirs se fait uniquement par transport des familles sur la structure. Lors des sorties, en fonction de la distance les familles sont amenées à déposer directement leur(s) enfant(s) sur le lieu d'animation. Dans le cas contraire, un bus est demandé (soit par une régie extérieure, soit à la mairie de Viré).

### Le handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies au sein du C.E.C.L. Dans un premier temps, les locaux répondent aux normes pour accueillir des personnes en situation de handicap (rampe d'accès, WC adaptés ...). L'accès à la cantine scolaire, la salle de motricité ainsi que la cour de l'école est également possible.

Dans un dernier temps, afin de permettre une inclusion réussie lors d'une demande d'accueil, un rendez-vous est pris avec la famille et/ou le pôle enfance handicap. Ce rendez-vous permet de mettre en place un accueil adapté (animateur supplémentaire, espace ressource, objet transitoire ...). Suite à ce rendez-vous une demi-journée d'essai est prévue afin de permettre à l'enfant, à la famille et à l'équipe d'animation d'apprendre à se connaître pour la suite.

## 6 – LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Dans une volonté d'inscrire le centre de loisirs sur son territoire, et de permettre aux enfants de découvrir leur territoire, des partenariats sont mis en place tout au long de l'année pour différents projets.

### Des passerelles

Des rencontres avec la crèche sont prévues courant avril/mai. Ces temps entre les structures sont bénéfiques aussi bien pour les enfants que pour les professionnels. Pour ces derniers, cela permet de réellement travailler ensemble pour envisager une continuité entre les structures. Concernant les enfants, ces rencontres leur permettent de découvrir les enfants et les adultes de l'autre structure. Cela facilite les transitions lors des changements de structures.

### La municipalité de Viré

Un lien est évident entre la mairie et l'association, d'une part cela est dû au partage des locaux, d'autre part le CECL a beau être une structure privée l'objectif reste de s'intégrer dans une dynamique commune pour le territoire et pour les enfants du territoire.

Sur l'année 2023/2024, un travail de renouvellement du PEDT a été entamé avec l'ambition qu'il entre en vigueur au 01 septembre 2024. Ce renouvellement permet d'intégrer le centre de loisirs dans les acteurs éducatifs et par conséquent d'entrer dans le Plan mercredi.

### L'EPHAD

Des rencontres ont lieu de manière ponctuelle sur l'année dernière. L'arrivée d'un nouvel apprenti BPJEPS va nous permettre de mettre en place un projet intergénérationnel de manière plus stable afin qu'il soit ancré dans nos fonctionnements.

### L'école de Viré

Partageant des locaux et ayant de nombreux enfants communs, il semblait important de créer deux liens entre nos deux structures indépendantes mais pourtant complémentaires. Au travers le renouvellement du PEDT, des rencontres de travail ont lieu pour mettre en place des projets communs. Le premier, s'est déroulé sur l'année scolaire 2023/2024, a été la création d'une charte commune pour l'environnement.

## IV – L'ÉQUIPE DU C.E.C.L

### 1 – LES BENEVOLES

Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs, est une association employeuse loi 1901, géré par des bénévoles. Depuis 2023, l'association est gérée de manière collégiale. La répartition des bénévoles se fait par commissions : ressources humaines – finances – vie association.

### 2 – LES SALARIES

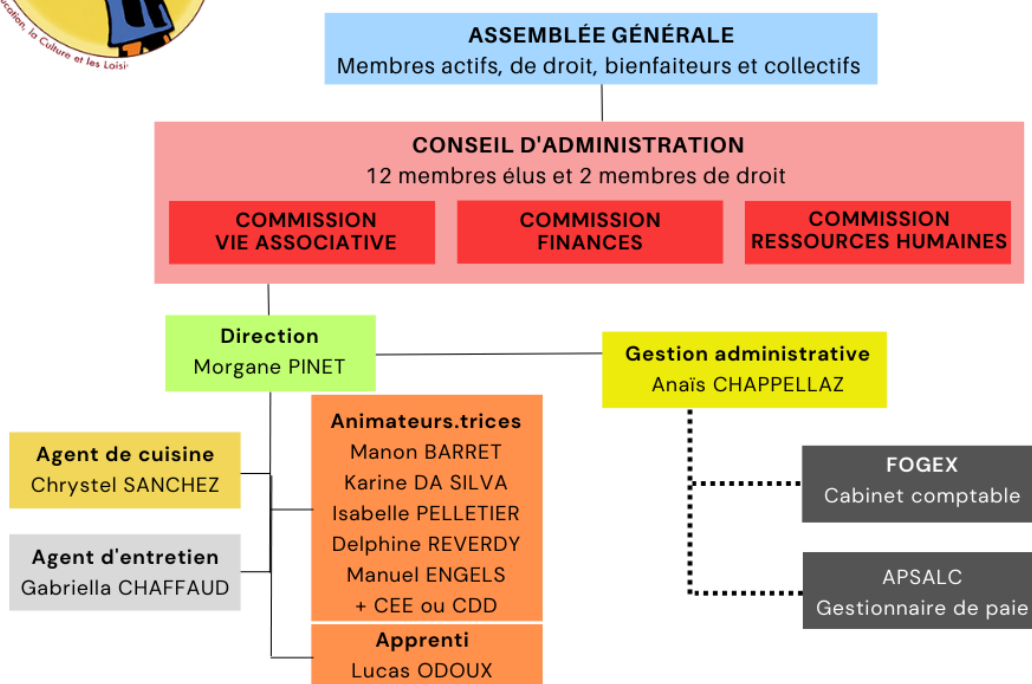
L'équipe de salariés est composée de permanents titulaires BAFA (ou équivalent), d'apprentis, de stagiaires BAFA ou BAFD et de personnes sans diplôme de l'animation mais une expérience concrète.

Sur les périodes de vacances scolaires, le C.E.C.L emploie des occasionnels avec des CEE (contrat d'engagement éducatif) qui peuvent être titulaires, stagiaires ou des personnes qui souhaitent avoir une première approche avec l'animation.

### 3 – L'ORGANIGRAMME



## C.E.C.L ORGANIGRAMME 2024



## 4 – ROLES ET MISSIONS

### Le conseil d'administration

Depuis l'assemblée générale extraordinaire d'avril 2023, l'association est gérée de manière collective. Le conseil d'administration se répartit en 3 commissions : ressources humaines, finances et vie associative.

Ces trois commissions permettent de gérer de manière complète l'association et ses salariés.

### La direction

De manière générale, l'équipe de direction fait le lien entre les salariés et le conseil d'administration. Elle permet de faire remonter des informations ou en faire redescendre.

Plus précisément l'équipe de direction a pour rôle :

- De faire vivre le projet associatif et les ambitions éducatives de l'association.
- De créer une cohésion dans l'équipe, et entre l'équipe et les bénévoles.
- D'être le relais de tous les acteurs du centre.
- De respecter et faire respecter le cadre réglementaire d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (taux d'encadrement, déclarations, protocoles sanitaires...)
- D'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH (Respect des horaires, présences des animateurs, listes d'émargements ...)
- De gérer l'équipe d'animation : dossier animateurs, contrats, plannings ...
- D'épauler et écouter l'équipe d'animation : prendre le temps de demander leurs avis, leurs ressentis et leurs besoins.
- D'accompagner les nouveaux salariés et/ou animateurs stagiaires.
- D'aider et confirmer les choix pédagogiques, des activités.

### L'équipe d'animation

Que la personne soit en cours de formation ou titulaire, sur une première expérience ou après des années de pratique, un animateur est en contact direct avec les enfants. Ses différentes missions sont :

- D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- De respecter le rythme des enfants, des animateurs et son rythme,
- De rester disponible et à l'écoute,
- D'être une personne de confiance,
- D'être capable de s'adapter à une nouvelle situation.
- De travailler en équipe.

## Les stagiaires ou apprentis

Le C.E.C.L joue son rôle au niveau de la formation en acceptant dans la mesure de la réglementation des personnes en cours de formation : aussi bien pour la formation volontaire (BAFA, BAFD) ou de la formation professionnelle (CPJEPS, BPEJPS...).

Lorsqu'une personne en formation est accueillie, l'objectif est de lui permettre de prendre des initiatives progressivement sans pour autant la mettre en difficulté et mettre en difficulté le groupe.

Lors des différents temps de stage pratique, la personne aura un parcours progressif. Elle commencera par une semaine d'observation active (pas de menée d'activité sauf si c'est son souhait), puis ce sera un temps de co-animation, pour finir des temps de menées actives (une activité de A à Z). Des temps de bilan sont prévus pour permettre à la personne de prendre en considération les remarques et également de tester de nouvelles techniques d'animation. L'évaluation finale se fait entre la direction et le stagiaire.

## IV – UNE JOURNEE AU C.E.C.L

### 1 – LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre de loisirs du CECL est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. Il est ouvert de 7h30 à 18h30 avec plusieurs modalités d'accueil :

- En demi-journée avec ou sans repas (matin ou après-midi)
- En journée complète

Lorsque les enfants viennent en journée complète le repas est compris dans le tarif journalier, ainsi que le goûter. Les enfants inscrits l'après-midi ont aussi leur goûter de compris dans le coût de la demi-journée.

### 2 – LA REPARTITION DES GROUPES

Au niveau de la réglementation, le nombre d'enfants par animateur varie en fonction de l'âge des enfants :

- Pour les moins de 6 ans il faut compter un animateur pour 8 enfants.
- Pour les plus de 6 ans il faut compter un animateur pour 12 enfants.

Depuis plusieurs mois, un constat est fait que les enfants de différentes tranches d'âges ne s'entendent plus et entrent facilement en conflit.



De plus, le fait d'être toujours séparé par âge entraîne plusieurs éléments :

- système identique à l'école, donc le dépaysement souhaité ne peut pas se faire complètement
- les fratries se retrouvent toujours séparées (de la dépose au retour chez eux)
- l'entraide créée par les différentes capacités des enfants ne peut pas émerger.

Depuis juillet 2023, nous avons testé une nouvelle organisation. Le matin, il n'y a plus d'activités par tranche d'âge. Les enfants choisissent leur activité dans les propositions (entre 3 et 4 en fonction du nombre d'inscrits). Les propositions sont faites pour toutes les tranches d'âge, sur certains moments elles sont réservées en fonction de la difficulté. A partir du repas, la répartition en tranche d'âge est de nouveau réalisée. En effet, cela permet de respecter également le rythme des enfants avec le besoin de sieste pour les plus petits.

Cette organisation a permis de limiter les enfants décrocheurs. Le constat est sans appel : les problèmes de comportements ont diminué. Cela nécessite en revanche une bonne communication et organisation au préalable pour l'équipe. Chacun doit prendre ses marques. Un autre point de vigilance a été mis en évidence : la séparation des fratries. Certaines fratries sont contentes d'être dans la même activité, mais ce n'est pas le cas de toutes. Dans certains cas, les plus petits ont tendance à suivre les plus grands. Dans ce cas-là, généralement les grands vont voir l'équipe éducative ou nous avons un retour des parents. Suite à cet échange, nous convenons qu'un jour sur deux c'est le plus petit qui choisit en premier, et l'autre jour d'inscription c'est le plus grand avec l'obligation d'avoir chacun leur activité.

### 3 – LA JOURNEE TYPE

La journée type décrite ci-dessous sera le fil conducteur de l'accueil des enfants. Elle n'est pas figée et s'adaptera en fonction des activités, des intervenants, des envies des enfants et de la météo.

7h30 – 9h00	Arrivée échelonnée	
9h00 – 9h30	Accueil des enfants	
9h30 – 11h30	<b>Activité du matin</b> Activité prévue au programme Temps libre Autre activité non prévue ...	
11h30 – 13h30	Repas avec plusieurs services	
13h30 – 14h00	Temps calme	Sieste
14h00 – 16h00	<b>Activité de l'après-midi</b> Activité prévue au programme Temps libre Autre activité non prévue ...	
16h00 – 17h00	Goûter	
17h00 – 18h30	Départs échelonnés	

## L'arrivée des enfants

L'arrivée des enfants se fait dans le hall de la cour d'école. Un adulte référent accueille l'ensemble des familles. Cela permet d'avoir une seule personne qui fait le lien entre les familles et l'administration.

Le temps d'accueil est un temps de transition entre les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Ce moment permet de recueillir les informations concernant l'enfant (enfant malade, fatigué, inquiétude ...).

Le temps d'accueil permet aussi de redonner les informations de vive-voix aux familles : habits nécessaires pour une activité, horaires modifiés, sorties ... Sur ce moment-là, les enfants s'inscrivent également à l'heure du repas sauf les plus petits mangent à 11h30 pour pouvoir faire la sieste ensuite, et les enfants qui partent après le repas mangent à 11h45.

## L'accueil

Une fois les affaires déposées, les enfants se dirigent vers les espaces mis à disposition : cour d'école, salle pour le dessin, etc...

Le temps d'accueil permet aux enfants d'arriver tranquillement au centre de loisirs, de prendre leur marque.

## Les temps d'activité

Les activités sont proposées par les équipes d'animation et essaient d'être diversifiées pour que tous les enfants puissent s'y retrouver.

Une fois que tous les enfants sont arrivés, ces derniers sont regroupés pour un temps de réveil / éveil avant la présentation des activités. Une fois terminé, un adulte annonce et explique les différentes activités. Quand toutes les explications sont données, les enfants se déplacent vers la zone d'activité correspondant à leur envie (système de panneaux imagés).

Le temps d'activité à proprement parler commence. De manière générale, l'installation de l'activité doit être rapide, et le rangement doit se faire avec les enfants. Par conséquent, le temps de rangement doit être compris dans le temps d'activité global.

UNE BONNE ACTIVITE EST UNE ACTIVITE RANGEE ET VALORISEE.

Si certains enfants ne veulent pas participer à des activités parce que rien ne leur convient ou parce qu'ils sont fatigués, l'équipe doit être en mesure de veiller sur eux tout en leur proposant

autre chose : jeux libres ou les aider à mettre en place une autre activité, ou encore leur permettre de se reposer tranquillement sans les isoler.

Ces temps d'activités sont là pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses et/ ou de refaire des choses qu'ils aiment. Le mot d'ordre est l'adaptation, c'est-à-dire que si le groupe ne veut pas faire l'activité pour X raisons, l'animateur se doit de proposer autre chose. Il en est de même sur les horaires, ces derniers ne sont pas figés ils sont et doivent rester souples.

Si l'équipe d'animation constate que les enfants décrochent de l'activité, ils peuvent et doivent proposer autre chose. Cet autre chose peut être un temps de jeu libre. Le temps de jeu libre ne veut pas dire que l'animateur surveille les enfants mais il est source de propositions. Il installe différents pôles d'activités (perles, Play maïs, dessin, jeux de société ...), ceci permet alors aux enfants de vagabonder d'une activité à une autre comme il le souhaite. Dans ce cas-là, l'animateur devient le référent des pôles et va jouer avec les enfants. Par conséquent, le programme d'activité est une trame réfléchie en amont qui est modifiable à tout moment.

### Les jeux libres

Le temps de jeu libre est un temps qui favorise l'imagination des enfants, qui permet aux enfants de faire ce qui ont envie avec ce qui est à leur disposition. Lors de ces temps, les enfants ont à disposition des jeux de construction, des livres, du matériel pour des activités manuelles et créatives, des puzzles... Il peut être réalisé en intérieur comme en extérieur. Le matériel sera préparé de manière à être transportable.

L'adulte est là pour jouer avec les enfants, pour discuter. Les règles sont plus souples, seule la charte de vie entre en vigueur.

### Le repas

Le repas est pris dans les locaux de la cantine scolaire, il y a trois services :

- Pour les moins de 6 ans : le service à 11h30 se fait dans la cantine scolaire.
- Pour les plus de 6 ans, le service en salle se fait à 11h45 ou à 12h15. Les enfants choisissent leur heure de repas, seules les arrivées tardives ou les départs après manger représentent une contrainte d'horaire.

Les menus seront affichés dans le hall. Ils seront également mis à disposition des familles sur le site internet.

L'équipe d'animation et de service travaille sur le gaspillage alimentaire et de l'eau. Après chaque service, l'eau « jetée » sera mesurée avec comme base de quantification le pichet. Un tableau de quantité sera affiché afin d'avoir un suivi visuel, l'eau sera ensuite utilisée pour arroser le jardin et les fleurs.

Concernant le gaspillage alimentaire, un travail autour des quantités servi est en cours. Les assiettes ont été changées et sont de taille réduite pour jouer sur le visuel. Des petites quantités sont servies au préalable et les enfants ont la possibilité de se resservir. Une affiche sera créée afin d'allier le nombre de cuillères à leur appétit (une grosse faim = 3 cuillères, ...). Afin de respecter l'équilibre alimentaire et de favoriser la découverte des goûts, chaque enfant devra goûter chaque plat. Cependant, lorsqu'un enfant demande à goûter, l'idée n'est pas de lui servir une cuillère pleine mais bien une bouchée pour éviter que l'enfant se sente « piéger » et également pour éviter de jeter la nourriture non mangée. A la fin des différents services, le seau de déchets alimentaires est pesé. Un visuel sera également créé pour avoir un suivi des pesées et ajuster les quantités si besoin. Sur ce dernier se trouvera également le trajet des différents déchets (poubelle jaune, lombricomposteur, poules, ordures ménagères...).

Les enfants et les animateurs doivent prendre le temps de manger.

Pendant le repas, le rôle de l'animateur n'est pas de servir ou de couper les aliments mais de faire vivre ce temps comme un temps calme. Il doit rester un moment de plaisir et de convivialité. Pour permettre que ce moment reste agréable pour tout le monde, les animateurs doivent montrer l'exemple : rester à sa place, parler doucement, ...

### Le temps calme et la sieste

Pour les moins de 6 ans, le temps de sieste est un temps à ne pas négliger. Les journées en collectivité fatiguent les enfants, c'est pour cela qu'un temps de repos est proposé à TOUS les enfants. Libre à lui d'accepter ou non. La sieste se déroule dans la salle "dortoir". C'est une pièce sombre équipée de couchettes ou de tapis, de couverture et de peluches pour les enfants n'ayant pas emmené leur doudou. L'équipe d'animation ne réveille pas les enfants qui dorment, ces derniers se lèvent au fur et à mesure de leur réveil pour rejoindre le reste du groupe. Aux alentours de 15h00, l'équipe ouvre la porte du dortoir afin que les derniers enfants dormant se réveillent doucement avec un peu plus de lumière et en entendant ce qui se passe autour d'eux.

Pour le temps calme des deux autres services, les enfants mangeant à 11h45 s'installent en salle blanche avec des coussins ou tapis, et ceux du dernier service s'installent dans la salle parquet.

Ce temps calme est un temps d'animation à proprement dit. Il permet également la rotation des temps de pause des animateurs. Lors de ce moment de la journée. Les enfants ont un 1/4h de lecture ou de livres (au minimum), ensuite ils peuvent réaliser des puzzles, jeux de construction (si c'est calme) et des dessins. Ce temps calme dure en moyenne 30/45 minutes, il est tout à fait possible de le rallonger en fonction du besoin et des envies des enfants.

### Le goûter

Afin de limiter le bruit et donc de garder un temps de goûter agréable, le goûter se fait par groupe d'activité réparti sur l'ensemble du centre de loisirs.

Pour simplifier l'organisation, une personne du bureau (direction ou administration) prépare les différents plateaux. Ensuite, chaque groupe est autonome pour le service, le rangement et la vaisselle du goûter.

En même temps que les enfants mangent ou en décaler (au choix des enfants et des adultes), un bilan de la journée est réalisé. Ceci est important afin d'améliorer l'accueil des enfants au fur et à mesure que l'été avance. Il permet aussi de noter de nouvelles idées d'activités si les enfants en ont. Il ne suffit pas ici de simplement de demander aux enfants « Avez-vous passé une bonne journée ? ». L'idée est de prendre en compte l'ensemble des temps de la journée (de l'accueil au temps du goûter, et pourquoi pas le temps de départ quand les enfants sont venus plusieurs jours). L'équipe encadrante (Directrice et animateurs) doit garder en tête que le bien-être des enfants est primordial et que les réponses toutes faites ne sont pas les plus exploitables.

### Le départ

A partir de 17h00, les responsables peuvent venir récupérer les enfants. Sur ce temps, les groupes sont de nouveaux mélangés et jouent le plus possible dehors. Si la météo ne le permet pas, les enfants peuvent naviguer entre les différentes salles.

Sur le temps de départ, l'assistante administrative ou la direction fait le lien avec les familles, des informations complémentaires peuvent être demandées aux animateurs en fonction des questions des parents.

## V – MODALITES D’EVALUATION

### 1 – METTRE EN PLACE DES ESPACES D’APPRENTISSAGE ET D’EXERCICE DE LA CITOYENNETE

Objectif	Moyen d’action	Evaluation
<p><u>Promouvoir l’expression de l’enfant</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une équipe de direction et d’animation toujours à l’écoute des besoins et des souhaits des enfants.</li> <li>- Permettre aux enfants de faire des choix en les associant à la vie du centre.</li> <li>- Prévoir des temps de parole avec les enfants en organisant des temps formels.</li> <li>- Mettre en valeur les productions des enfants.</li> </ul>	<p>Est-ce que le tableau de choix d’activité a été mis en place ?</p> <p>A-t-il été utilisé et approprié par les enfants ?</p> <p>Est-ce que le temps du « Quoi de neuf ? » a été régulier ? Est-il apprécié par les enfants ?</p> <p>Est-ce qu’une « porte ouverte » du C.E.C.L a pu être organisée avant la fermeture ?</p> <p>Est-ce que le site internet a été mis à jour régulièrement ?</p>
<p><u>Prendre le temps d’être en temps libre</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les rythmes de vie des enfants qui sont en vacances.</li> <li>- Ne pas surcharger les enfants d’activités et avoir un programme flexible.</li> <li>- Laisser du temps pour le jeu libre.</li> </ul>	<p>Est-ce que les enfants ont pu profiter de leurs journées au C.E.C.L ?</p> <p>Est-ce que le programme a pu être modifié en fonction des enfants et de la météo ?</p>
<p><u>Faire en sorte que les enfants se sentent en vacances</u></p>	<p>Les enfants doivent être dépaysés</p> <p>Les lieux d’activités extérieurs sont à privilégier.</p> <p>Mise en place d’un Resto du centre</p>	<p>Est-ce que les locaux ont été aménagés et décorés ?</p> <p>Est-ce que l’inscription pour le repas a-t-elle fonctionné ?</p> <p>Est-ce que les enfants ont pu profiter au maximum de l’extérieur ?</p>
<p><u>Prévoir des espaces et des temps pour le jeu libre</u></p>	<p>Aménager des lieux différents à destination des différents âges et des divers temps de la journée.</p> <p>Parvenir à gérer les enfants non engagés dans une activité (décrocheurs ou fatigués).</p>	<p>Est-ce que les pièces ont été aménagées et décorées en fonction de leur rôle ?</p> <p>Est-ce qu’un plan a été affiché pour aider les enfants à se repérer ?</p> <p>Est-ce qu’il y a eu des enfants décrocheurs ? Si oui, qu’est-ce qui a été fait ?</p>

## 2 – FAVORISER LES RENCONTRES ET LES ECHANGES (INTER-)CULTURELS

<u>Objectif</u>	<u>Moyen d'action</u>	<u>Evaluation</u>
<u>En faisant vivre le respect</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au respect de l'Autre et de ses différences.</li> <li>- Veiller au respect de son environnement.</li> <li>- Veiller au respect du travail de l'autre et des règles de vie collective.</li> </ul>	<p>Est-ce que la charte de vie a été mise en place ? Si oui, a-t-elle été utilisée ?</p> <p>Est-ce que de la casse a été signalée ?</p>
<u>En ouvrant, le centre sur son environnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des rencontres avec des enfants et/ou personnes issus d'autres structures.</li> <li>- Permettre la rencontre avec des acteurs de la vie locale.</li> <li>- Sortir les enfants du centre en favorisant des lieux proches du centre.</li> <li>- Favoriser les rencontres avec des personnes issues de cultures et/ou d'histoires différentes.</li> </ul>	<p>Est-ce que des rencontres inter-structures ont été réalisées ?</p> <p>Est-ce que des sorties ont eu lieu ?</p> <p>Est-ce que les enfants ont pu découvrir de nouvelles histoires ou/et cultures ?</p>
<u>En entretenant, des relations de qualité</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre les enfants.</li> <li>- Entre les enfants et l'équipe d'animation.</li> <li>- Entre les parents et l'équipe d'animation.</li> <li>- Entre les animateurs et la direction.</li> </ul>	<p>Est-ce des conflits ont été signalés ?</p>



### 3 – INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

<u>Objectif</u>	<u>Moyen d'action</u>	<u>Evaluation</u>
<p><u>Prêter une attention particulière à l'empreinte écologique des activités et des différents temps du centre de loisirs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des matières recyclées, récupérées.</li> <li>- Favoriser l'achat de produits en grand format pour limiter les déchets d'emballage.</li> <li>- Favoriser les commerces de proximité.</li> <li>- Éviter d'utiliser des vaisselles jetables même lors des sorties.</li> <li>- Avoir une attitude écoresponsable au quotidien sur le centre ou en sortie.</li> </ul>	<p>Est-ce le tri des déchets a été réalisé avec les enfants ?</p> <p>Est-ce que de manière générale, les déchets ont été limités ?</p>
<p><u>Mettre en place avec les enfants une charte pour l'environnement au sein de la structure.</u></p>		<p>Est-ce que la charte a été rédigée ?</p>
<p><u>Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et d'eau.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir un tableau affiché des pesées des restes alimentaires, ainsi que sur la quantité d'eau restante, et voir l'évolution.</li> <li>- Être vigilant aux quantités servies.</li> <li>- Inciter les enfants à goûter de tout mais en toute petite quantité.</li> <li>- Afficher le circuit des différents déchets.</li> <li>- Laisser le temps aux enfants de manger à leur rythme.</li> </ul>	<p>Est-ce qu'une évolution des déchets alimentaire apparaît ?</p> <p>Est-ce que le suivi a été tenu jusqu'au bout ?</p> <p>Est-ce que la mise en place d'un buffet fonctionne ?</p>

#### 4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGE AVEC LES RESPONSABLES LEGAUX

Objectif	Moyen d'action	Evaluation
<p><u>Mettre en place des « petits moments » de convivialité avec les parents.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer des temps conviviaux.</li> <li>- Installer des espaces de jeux parents-enfants sur le temps d'accueil du soir.</li> <li>- Ouvrir des journées accessibles aux parents.</li> <li>- Présentation de l'équipe aux parents.</li> <li>- Proposer des ateliers parents/enfants.</li> </ul>	<p>Est-ce que des temps ont pu être organisés ?</p>
<p><u>En matérialisant un espace « infos parents » sur le site internet de l'association.</u></p>		<p>Est-ce que les différent éléments ont pu être mis à jour au fur et à mesure ?</p>
<p><u>Communiquer sur la vie du centre.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir à jour le « Coin des parents » et l'affichage dans le centre.</li> <li>- Tenir à jour le site internet.</li> </ul>	<p>Est-ce que les différent éléments ont pu être mis à jour au fur et à mesure ?</p>